

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

C.E.R.P.K. Chambéry

81, rue Marcoz

73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 96 04 34

Courriel : pierre.laudon@wanadoo.fr

C.E.R.P.K. Mâcon

291, chemin de la Tournache

71850 CHARNAY-LES-MACON

Tel : 06 59 99 18 76

Courriel : cerpk@netcourrier.com

Lieu des stages

Les plans d'accès au lieu de stage sont envoyés avec votre lettre de confirmation d'inscription et, si nécessaire, une liste d'hôtels est fournie.

Rappel

- En cas d'annulation dans le mois précédent le début du stage, l'acompte sera acquis par le C.E.R.P.K. (sauf cas particuliers : cas de force majeure, raison médicale, ...)
- Aucun désistement ne sera accepté au cours du stage (les frais de participation seront acquis pour le C.E.R.P.K.)
- Le C.E.R.P.K. se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage (nombre de participants insuffisant, désistement du formateur, ...). Dans ce cas, les frais d'inscription vous seront intégralement remboursés.

SI VOUS EXERCEZ A TITRE LIBERAL

Cotisation

Le C.E.R.P.K. étant une association loi 1901, tout stage suivi au sein de l'association ne peut s'effectuer que si le participant a réglé sa cotisation annuelle (année civile).

La cotisation 2012 est de 25 €. Le chèque est à envoyer avec le bulletin d'inscription.

Règlement

Chaque stage sera réglé au stage en cours pour le stage suivant pour un cycle.

Une facture vous sera délivrée le jour du stage pour votre comptabilité.

Inscription

Vous devez adresser au C.E.R.P.K

1. Le bulletin d'inscription complété
2. Le chèque d'inscription et le chèque de cotisation

Prise en charge par le FIF-PL

Une partie de la formation peut être prise en charge au titre de la formation continue.

Le CERPK vous fournit, au premier stage, un dossier FIF-PL à compléter et à renvoyer au FIF-PL.

Au dernier stage de l'année en cours, vous envoyez au FIF-PL les factures et les attestations de présence des stages auxquels vous avez participé, ainsi que l'accord de prise en charge du FIF-PL où sera inscrit votre numéro de dossier (conserver *une photocopie de cet accord*).

Il faut aussi joindre :

1. la photocopie de la dernière attestation de votre paiement de la cotisation à l'URSSAF
2. un RIB ou un RIP

Pour l'année 2011, la prise en charge annuelle était plafonnée à 400 €.

Le nombre maximum de jours pris en charge par formation est de :

- Pour la Kinésithérapie Analytique : 3 jours
- Pour la Kinésithérapie Respiratoire : 2 jours
- Pour les autres formations : 1 jour

Adresse du FIF-PL :

**104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08**

SI VOUS EXERCEZ A TITRE SALARIE

Procédure

Faites compléter le document ci-joint par votre Service de Formation Continue qui l'adressera au C.E.R.P.K.

Des conventions de stage seront alors adressées à ce service.

Règlement

Une facture et une attestation de présence seront envoyées à votre Service de Formation Continue après le stage (ou après chaque stage si la formation est un cycle de plusieurs stages).

DEMANDE DE CONVENTIONS DE STAGE
par LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

Si un(e) de vos kinésithérapeutes est intéressé(e) par une de nos formations, il vous faut :

1) Editer notre programme et la demande de conventions avec l'inscription
ou

Nous contacter pour que nous puissions vous envoyer le programme, les dates précises, les horaires et le lieu du stage.

2) Inscrire votre kinésithérapeute, soit à un stage, soit à un cycle.

Nous vous enverrons, après votre demande, les conventions de stage.

Les documents sont à renvoyer à

- pour une formation à Mâcon :

**CERPK
291 chemin de la Tournache
71850 CHARNAY LES MACON**

- pour une formation à Lyon ou Chambéry :

**CERPK
81 rue Marcoz
73000 CHAMBERY**

Le Centre, l'Hôpital, la Clinique :

Adresse :

Tél. :

désire inscrire M

au stage de :

au cycle de :
du au

et recevoir les conventions de stage.

Nom du Responsable

Signature et cachet